

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 mars 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme REVEL-LEFEVRE

Membres excusés : M. MARTIN - M. DANIERE - M. BEKHTAOUI - M. BRIOT (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - M. J.P. GUION - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Budget annexe de La Vapeur - Affectation des résultats de l'exercice 2005 - Fixation définitive du montant de la dotation initiale de la Ville en faveur de la régie de la Vapeur

Monsieur BERTELOOT, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire et comptable M14, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats qui se dégagent du budget annexe de La Vapeur à la clôture de l'exercice 2005.

Le compte administratif 2005 que l'Assemblée vient d'approuver a, en effet, permis de déterminer le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement de ce budget annexe, qui se présentent ainsi :

- excédent de fonctionnement : 45 340,94 €
- déficit d'investissement : 45 340,94€.

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté ci-dessus à la couverture du besoin dégagé par la section d'investissement.

Par ailleurs, lors de sa séance du 7 novembre 2005, le Conseil Municipal a décidé la création de la régie autonome de La Vapeur et fixé le montant provisoire de la dotation correspondant à la valeur des éléments d'actifs transférés par la Ville à cette nouvelle structure.

Ce montant doit à présent faire l'objet d'un ajustement, à la suite de l'inventaire contradictoire réalisé lors de la transmission du patrimoine, mais aussi en raison de l'affectation d'autres biens nécessaires au bon fonctionnement du service.

Ainsi, la dotation, qui correspond à la valeur nette comptable des biens figurant à l'actif de l'ancien budget annexe de La Vapeur, s'élève au total à 1 253 388,68 €. Le tableau ci-dessous récapitule la valeur des immobilisations transmises :

Nature des biens	Valeurs brutes	Amortissements constatés	Valeur nette comptable
Terrain	223 017,36 €		223 017,36 €
Bâtiment public	1 127 563,43 €	171 766,87 €	955 796,56 €

Nature des biens	Valeurs brutes	Amortissements constatés	Valeur nette comptable
Logiciels	8 911,22 €	815,22 €	8 096,00 €
Matériel informatique	20 367,87 €	8 532,28 €	11 835,59 €
Mobilier	10 377,74 €	4 439,44 €	5 938,30 €
Matériel divers	186 358,25 €	138 653,38 €	47 704,87 €
Véhicule automobile	7 132,55 €	6 132,55 €	1 000,00 €
Total	1 583 728,42 €	330 339,74 €	1 253 388,68 €

Parallèlement, la remise de ces immobilisations s'accompagne du transfert des emprunts constatés au passif du bilan. A la clôture de l'exercice 2005, l'encours total de dette à transférer s'élève à 421 575,29 €.

Enfin, le solde de la subvention amortissable attribuée par l'Etat lors de la réalisation de l'équipement s'élève à 333 006,81 €, selon le mode de calcul suivant :

Subvention d'Etat	Quote-part transférée au compte de résultat	Solde restant à amortir
533 571,56 €	200 564,75 €	333 006,81 €

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, après avoir pris connaissance du résultat qui se dégage du budget annexe de La Vapeur à la clôture de l'exercice 2005, ainsi que des derniers ajustements relatifs à la composition de la dotation initiale accordée par la Ville à la régie autonome de La Vapeur, de bien vouloir :

- décider d'affecter la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement, soit 45 340,94 €, à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, d'un montant identique,
- fixer à 1 253 388,68 € le montant définitif de la dotation initiale de la Ville correspondant à la valeur nette comptable des éléments d'actifs transférés par la Ville à la régie de La Vapeur,
- dire que l'encours d'emprunt, pour un montant réévalué de 421 575,29 €, ainsi que le solde des subventions non transférées au compte de résultat pour une somme de 333 006,81 €, seront également transférés à la nouvelle entité juridique "La Vapeur".

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT